

La monnaie à Layrac sous l'Ancien Régime

Les variations actuelles de notre monnaie européenne, l'Euro, nous amènent à nous questionner sur la manière dont nos ancêtres se servaient lors des échanges de leur argent.

Ce droit régalien « battre monnaie » n'appartient plus aux états nécessitant en profondeur une harmonisation européenne de nos économies.

Avant la Révolution et l'apparition du papier monnaie, timidement sous la forme de bons sous Louis XIV, l'effondrement sous la Régence du système de Law, l'inflation des assignats, il n'existait que deux monnaies. La monnaie de compte déclinée en livres, sols et deniers (1 livre = 20 sols, 1 sol = 12 deniers, le denier divisé en liards et billons) et la monnaie métallique sonnante et trébuchante (attention aux altérations) avec son poids de métal précieux : or, argent ou cuivre.

Le soc de nos charrues retrouve parfois à Layrac des petites monnaies de bronze aux effigies de nos rois que l'on appelait billons et qui servaient aux échanges modestes.

Il n'y avait pas de monnaie nationale et l'on se servait pour d'importantes transactions aussi bien de pistoles ou de réals espagnols que de ducats de Venise ou de florins que d'écus français car le métal était rare, mines d'argent de Bohême, or des rivières, recherche aventureuse de filons. La découverte aux Amériques de l'or mexicain ou péruvien et de l'argent bolivien des mines du Potosi ont engendré un formidable élan de l'économie accompagné de progrès scientifiques et sociaux de toutes sorte à la Renaissance.

Alors comment faisait-on pour les plus importantes transactions à Layrac, achat ou vente de bétail, de terre, de locateries ou autres, meubles. On payait à tempérament et l'on établissait des créances entre banques et particuliers et lorsqu'un débiteur au bout de plusieurs mois ne pouvait honorer les intérêts de son crédit on reprenait son bien mais aussi l'on versait des rentes à ceux qui s'étaient engagés dans les transactions. On tirait ainsi des bons que les héritiers honoraient sur plusieurs générations. Cela amenait à une réelle servitude mais s'accompagnait souvent de grandes solidarités.

Et le Franc, me direz-vous. Il remonte à Jean II Le Bon, prisonnier des anglais après l'horrible défaite de Poitiers (1356) et à la rançon demandée pour sa libération. Ce fut, surtout par la suite une monnaie de compte et le terme est employé conséquemment avec la livre dans certains actes notariés.

Dans nos campagnes, le numéraire était rare, il servait aux impôts, cens et rente, aux achats de superflu mais le troc et les dons en nature prévalaient. Aujourd'hui, nous retrouvons ce goût de l'échange parfois par obligation mais combien de plaisir éprouvons-nous en flânant dans ces vide-greniers à la recherche de l'objet perdu ou de notre enfance à recouvrer.

Robert Mosnier